

PROJET de REFORME des RETRAITES UN REcul DE SOCIETE INACCEPTABLE

La réforme que le gouvernement tente d'imposer va marquer une **aggravation considérable** de la situation de **tous** les retraités et **creuser les inégalités** déjà existantes (entre carrières longues et courtes, entre hommes et femmes,...). Nous en illustrons les ravages par **deux exemples** qui correspondent à des situations courantes dans nos universités. Ils rappellent aussi les dégâts déjà provoqués en 2003 par la réforme Fillon.

Exemple 1 : Monsieur X est né en 1968. Il a été recruté comme Maître de conférences à 29 ans. Le tableau ci-dessous indique le montant de sa pension (exprimée en % de son dernier salaire), selon son âge de départ à la retraite et calculé selon les différentes règles :

départ en retraite	âge (ans)	Nb d'annuités validées	pension avant réforme Fillon (2003)	pension selon la loi Fillon (actuelle)	pension avec le projet Woerth (2010)
2028	60	31	62%	42%	Pas de retraite avant 62 ans
2030	62	33	66%	51%	45%
2033	65	35	72%	66%	59%
2035	67	37	en retraite	en retraite	68%
			Âge légal : 60ans Annuités requises : 37,5 Pas de décote	Âge légal : 60ans Annuités requises : 41 Décote : 5% / an Age sans décote : 65	Âge légal : 62 ans Annuités requises : 41 Décote : 5% / an Age sans décote : 67

Exemple 2 : Madame Y est née en 1962. Elle a été embauchée en 1982 comme gestionnaire de scolarité (catégorie C), a travaillé 5 ans, s'est arrêtée 15 ans pour élever ses trois enfants et a réintégré son emploi en 2002. Si elle part à la retraite à 60 ans, en 2022, selon la loi actuelle, elle touchera environ 45% de son dernier salaire et touchera un complément pour atteindre le minimum garanti (1067€). Comme mère de trois enfants, elle pourrait aussi choisir de partir plus tôt (dès 15 années de service accomplies). Avec la réforme en projet, elle devrait obligatoirement attendre 62 ans pour prendre sa retraite, et devrait attendre 67 ans pour avoir droit au complément du minimum garanti.

Calcul de la pension selon les règles actuelles :

Pension = 75% du salaire de référence x Nb annuités validées/Nb annuités requises * décote

Salaire de référence : salaire hors primes des 6 derniers mois.

Décote = 100% - 5% par annuité manquante

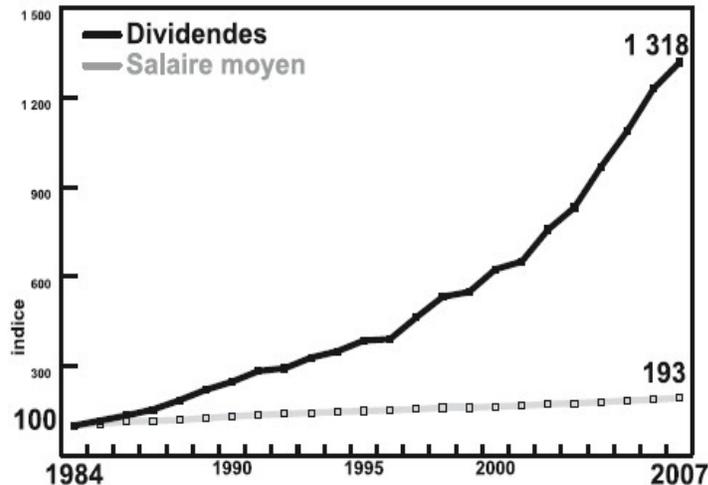
**LE 23 SEPTEMBRE MOBILISES PAR MILLIONS,
ON PEUT GAGNER
CONTRE CETTE REFORME INACCEPTABLE !**

***Manifestation géante
Grenoble 10h cours Jean Jaurès***

**Affirmer qu'on n'a pas d'autres choix
est une imposture intellectuelle !
Des solutions de financement, il y en a !**

Dividendes

Evolution du salaire moyen et des dividendes



Depuis 25 ans :

- Les parts respectives des salaires et des profits dans le PIB sont passées de 70%/30% à 60%/40%. Soit environ 100 milliards par an (9,3% du PIB) détournés des salaires vers les profits !
- Le montant des dividendes versés aux actionnaires a été multiplié par 13, quand le salaire moyen a seulement doublé !
- La part des profits versés sous forme de dividende aux actionnaires et non réinvestis est passée de 40 à 78% entre 2006 et 2010.

Fiscalité

- Le bouclier fiscal a coûté en 2009 à l'Etat 678,99 millions d'euros de remboursements à 18 764 contribuables bénéficiaires. La restitution moyenne a été de 36 186 euros par contribuable bénéficiaire de cette mesure (362 126 euros en moyenne pour les 1.169 les plus fortunés !!!)
- Entre 1998 et 2005, les 0,1% des contribuables français les plus aisés ont vu leurs revenus augmenter de 32% en euros constants! Leur taux moyen d'imposition n'est que de.... 25%! (6% pour Liliane Bettencourt...)
- D'après le dernier rapport de la cour des comptes, le déficit public de la France est principalement dû aux allègements fiscaux et sociaux opérés depuis 1997, qui représentent près de 3% du PIB soit 60 milliards d'euros !

Cotisations sociales

- Les exonérations de cotisations patronales représentent près de 32 milliards et leur impact sur l'emploi n'a jamais été démontré !
- L'intéressement, la participation, l'épargne salariale sont exonérés de cotisations sociales (10 milliards).
- Entre 1950 et aujourd'hui, le budget consacré aux retraites est passé de 5 à 12% du PIB, la France s'est pourtant largement enrichie. Il est donc tout à fait possible d'y consacrer davantage progressivement, étant donné le nombre croissant de retraités.

**LA VERITABLE QUESTION EST CELLE DE LA REPARTITION DES
RICHESSES !!!**